

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2014

---

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA  
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1729)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL35

présenté par  
Mme Capdevielle, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 7, remplacer les mots : « Lorsqu'est adressé un document » par les mots : « Lorsque sont adressés des documents ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.